



ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE SAINT-ARBOGAST

Fondée en 1912

Siège : 2 rue du Général Reibel • 67850 Herrlisheim
Gymnastique – Musique – Théâtre – Tennis de Table - Marche

<http://www.asc-saint-arbogast.com/>

Règlement intérieur Randonnée Pédestre

Ce règlement intérieur décrit les conditions dans lesquelles sont organisées les randonnées proposées par l'Association Sportive et Culturelle St Arbogast. L'adhésion à l'association implique le respect du présent règlement.

1. Contexte d'organisation des randonnées

- La participation aux randonnées est possible pour les membres de l'association, à jour de cotisation. La première sortie est offerte au titre de la découverte de la randonnée et de l'association.
- Un calendrier trimestriel/régulier sera communiqué aux adhérents, chaque randonnée est par ailleurs présentée par une fiche technique qui sera mise à disposition de chaque participant à l'inscription d'une randonnée.
- La randonnée est organisée sous la responsabilité d'un animateur et du président de l'association ; les participants s'engagent à se rallier aux décisions prises par l'animateur.
- Chaque randonnée est guidée par un animateur diplômé (Fédération Sportive et Culturelle de France) qui aura fait la reconnaissance de la randonnée au préalable; il s'adjoit un « serre-file » parmi les participants du jour pour.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler les sorties en cas de force majeure.
- Les transferts vers le site de randonnée se font en covoiturage. L'association laisse chacun responsable de sa participation financière au déplacement. L'association suggère un tarif de 5€ par personne pour les déplacements Vosges et Forêt-Noire.

2. Règles de base en randonnée

- Il est demandé aux membres de s'inscrire aux randonnées via les formulaires d'inscription envoyés par l'animateur ou à défaut par tout autre moyen. En cas de désistement, prévenir l'animateur le plus tôt possible.
- Le participant aux randonnées s'assurera d'être dans une bonne condition physique de manière à apprécier l'effort et à être apte à surmonter les dénivelés et distances des sorties.
- Il veillera à avoir un équipement adapté à la pratique de la randonnée et adapté à la météo.
- Il veillera à prévoir son alimentation et son hydratation.
- L'animateur est en possession d'une trousse de secours; l'appel éventuel à des secours extérieurs est de sa responsabilité.
- Les randonneurs devront rester groupés, sans distancer ceux qui se trouvent en fin de groupe, ni précéder l'animateur.
- A chaque bifurcation attendre le suivant ; ne pas quitter le groupe sans l'accord de l'animateur.
- Les raccourcis érodent la montagne ; il est préférable de ne pas les entretenir...
- La nature vous aimez ? La nature vous respecterez...partout !
- La randonnée est une activité de détente et de plaisir; la convivialité ne peut pas être écrite dans une règle ; mais c'est à chacun de l'entretenir !

3. Adhésion

- L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant de la cotisation annuelle et le droit d'entrée à verser pour les différentes catégories de membres de l'association.
- L'inscription à l'activité comprend :
 - Un droit d'entrée, adhésion à l'association.
 - Une cotisation annuelle pour l'activité.

4. Règles questionnaire de santé / du certificat médical

Pour toute demande de licence pour la pratique physique ou sportive de loisir, un certificat médical n'est plus obligatoire systématiquement. Il est remplacé par un questionnaire de santé, QS-Sport, tel que formalisé par l'arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive.

Si toutes les réponses à ce questionnaire sont négatives, le pratiquant rédige l'attestation de bonne santé qu'il remet à l'association permettant ainsi la délivrance d'une licence loisir.

Si le questionnaire contient au moins une réponse positive, un certificat médical datant de moins de six mois à la prise de licence doit être fourni.

L'inscription à l'activité comprend une licence FSCF de randonnée pédestre. Elle permet au licencié de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident à un prix très attractif.

Herrlisheim le 28/10/2025

Le Comité